

## Prestations 2012

Compléments et Forfaits  
MUTIEG 2012

NATURE DES PRESTATIONS

Les garanties sont exprimées en pourcentage de la base de remboursement conventionnelle de l'assurance maladie et/ou du tarif de convention ou d'autorité. Le cumul des remboursements ne peut excéder les frais réels.

REGIME  
GENERAL

EQUILIBRE

CONFORT



### - SOINS COURANTS -

Les garanties entrent dans le cadre des contrats responsables prévus par la législation. Ceci exclut la prise en charge de la participation forfaitaire de 1€ par acte, les majorations du reste à charge consécutives au non respect du parcours de soins (accès à un médecin sans consultation du médecin traitant : le dépassement d'honoraires dit «DA» et la minoration du remboursement SS) ainsi que les franchises mises en place au 1<sup>er</sup> janvier 2008 par les Pouvoirs publics.

Visites médicalement justifiées et consultations des médecins généralistes	70%	90%	140%
Visites médicalement justifiées et consultations des médecins spécialistes	70%	90%	140%
Actes techniques médicaux	70%	90%	140%
Actes d'imagerie, d'échographie et de radiologie	70%	90%	140%
Consultations médecins acupuncteurs, ostéopathes, chiropracteurs et étiopathes sur frais réels limités à 100€ (12 séances par an)	-	50%	50%
Auxiliaires médicaux	60%	60%	120%
Analyses - Prélèvements	60%	80%	120%
Analyses hors nomenclature	-	20€	30€
Pansements	60%	135%	200%
Majoration de la prestation soins courants de 50% pour les personnes en situation de handicap (carte d'invalidité >80%)	NON	NON	OUI



### - DENTAIRE -

Soins	70%	90%	140%
Prothèses prises en charge par la SS	70%	190%	210%
Prothèses non prises en charge par la SS mais figurant à la NGAP*	-	210%	280%
Orthodontie prise en charge par la SS	100%	235%	300%
Orthodontie non prise en charge par la SS mais figurant à la NGAP*	-	300%	400%
Plafond annuel par bénéficiaire et par an (prothèses et orthodontie)	-	1 000€	1 250€
Couronne sur implant (maximum 5 par an)	70%	226€	301€
ACTES HORS NOMENCLATURE :			
Implant : maximum 5 par an	-	265€	315€
Couronne ou stellite provisoire :			
- 1 ou 2 dents	-	68€	90€
- 3 dents	-	135€	181€
- par dent supplémentaire	-	23€	30€
- Parodontologie (forfait annuel)	-	540€	600€
Autres actes hors nomenclature sur frais réels limités à 500€ par an	-	15%	30%
* NGAP : Nomenclature Générale des Actes Professionnels			

## - PRESTATIONS COMPLEMENTAIRES - POUR LES CONJOINTS SANS 1<sup>ère</sup> COMPLEMENTAIRE SANTE (AM)

## Prestations 2012

Compléments et Forfaits  
MUTIEG 2012

NATURE DES PRESTATIONS

Les garanties sont exprimées en pourcentage de la base de remboursement conventionnelle de l'assurance maladie et/ou du tarif de convention ou d'autorité. Le cumul des remboursements ne peut excéder les frais réels.

REGIME  
GENERAL

EQUILIBRE

CONFORT



### - SOINS COURANTS -

Pharmacie Vignettes blanches sur la base du Tarif Forfaitaire de Responsabilité	65%	35%	35%
Pharmacie Vignettes bleues sur la base du Tarif Forfaitaire de Responsabilité	30%	70%	70%
Pharmacie Vignettes orange sur la base du Tarif Forfaitaire de Responsabilité	15%	Néant	Néant



### - HOSPITALISATION MEDICALE OU CHIRURGICALE -

Frais de séjour et honoraires, frais de salle d'opération (dans la limite de 5 300€ en établissement non conventionné)	80%/100%	100%	200%
Chambre particulière ambulatoire (sans hébergement)	-	30€	30€
Forfait journalier : dans la limite de 90 jours par hospitalisation	-	18€	18€
Frais de transport	65%	35%	35%
Franchise sur les actes CCAM >120€	-	18€	18€

## Prestations 2012 (suite)

Compléments et Forfaits  
MUTIEG 2012

### NATURE DES PRESTATIONS

Les garanties sont exprimées en pourcentage de la base de remboursement conventionnelle de l'assurance maladie et/ou du tarif de convention ou d'autorité. Le cumul des remboursements ne peut excéder les frais réels.

RÉGIME  
GÉNÉRAL

EQUILIBRE

CONFORT

#### - OPTIQUE ET APPAREILLAGE -

Verres et/ou monture acceptés SS, lentilles acceptées par la SS: 1 <sup>ère</sup> paire par an	60%	222€	317€
Verres et/ou monture acceptés SS, lentilles acceptées par la SS: 2 <sup>ème</sup> paire par an	60%	112€	162€
Lentilles correctrices non prises en charge par la SS y compris adaptation : forfait annuel	-	220€	315€
Chirurgie correctrice non prise en charge SS (par oeil)	-	315€	410€
Orthopédie et prothèse médicale	60%	70%	135%
Prothèse auditive unilatérale	60%	380€	400€
Prothèses auditives bilatérales	60%	520€	720€
Forfait annuel pour piles et entretien des prothèses auditives	-	60€	60€
Véhicule pour handicapé accepté par la SS	100%	2 300€	2 300€

#### H - HOSPITALISATION MEDICALE OU CHIRURGICALE -

Frais de séjour et honoraires, frais de salle d'opération	80%/100%	100%	200%
Frais d'accompagnant médecine et chirurgie (enfant de moins de 16 ans)**	-	25€/jour	25€/jour
Chambre particulière, hospitalisation complète de médecine ou de chirurgie (30 jours par hospitalisation, renouvelable une fois sur prescription médicale)**	-	80€/jour	90€/jour
Chambre particulière maternité (8 jours maximum)**	-	80€/jour	90€/jour
Véhicule pour handicapé accepté par la SS	100%	2 300€	2 300€

\* NGAP : Nomenclature Générale de Actes Professionnels

\*\*Sous déduction de la participation éventuelle de la 1<sup>ère</sup> complémentaire (R2)

#### ... - AUTRES PRESTATIONS -

Cure thermale, forfait pour 21 jours d'un curiste	65%	400€	400€
Cure thermale, forfait pour 21 jours de 2 curistes bénéficiaires	65%	600€	600€
Vaccins (par vaccin)	-	50€	50€
Pilule contraceptive dite de 3 <sup>ème</sup> ou 4 <sup>ème</sup> génération, forfait annuel	-	60€	70€
Ostéodensitométrie	70%	80€	80€
Détartrage annuel des dents	70%	70%	140%
Scellement des sillons sur les molaires avant 14 ans	70%	70%	140%
Pack prévention annuel comprenant : -psychomotricien, diététicien, ergothérapeute, podologue, amniocentèse ; -bilan du langage oral ou écrit avant 14 ans par orthophoniste ; -dépistage des troubles de l'audition par orthophoniste ; -bracelet GSM sur prescription médicale pour malades d'Alzheimer ; -substituts nicotiniques, test hémocult, tensiomètre prescrits par un médecin -prélèvement pour le dépistage du cancer de la prostate.	-	110€	220€
Forfait Equipement Handicap : équipement et réparation pour les handicaps moteurs et visuels (personnes handicapées titulaires d'une carte invalidité à 80%)	-	500€/an	500€/an
Assistance familiale	-	OUI	OUI

## - Exemples de prestations -

### 1/ CONSULTATION D'UN GENERALISTE AVEC DEPASSEMENT D'HONORAIRES DANS LE PARCOURS DE SOINS

Exemple de dépense réelle : ..... 50,00€  
Base de Remboursement de la Sécurité Sociale : ..... 23,00€

Régime général de Sécurité Sociale (70% de la base) ..... 16,10€  
Participation forfaitaire ..... -1,00€

**RESTE A CHARGE..... 34,90€**

Supplément EQUILIBRE (90% de la base)..... 20,70€  
**RESTE A CHARGE FINAL EQUILIBRE ..... 14,20€**

Supplément CONFORT (140% de la base)..... 32,20€  
**RESTE A CHARGE FINAL CONFORT ..... 2,70€**

### 2/ PROTHESE DENTAIRE (COURONNE)

Exemple de dépense réelle : ..... 600,00€  
Base de Remboursement de la Sécurité Sociale : ..... 107,50€

Régime général de Sécurité Sociale (70% de la base) ..... 75,25€

**RESTE A CHARGE..... 524,75€**

Supplément EQUILIBRE (190% de la base)..... 204,25€  
**RESTE A CHARGE FINAL EQUILIBRE ..... 320,50€**

Supplément CONFORT (210% de la base)..... 225,75€  
**RESTE A CHARGE FINAL CONFORT ..... 299,00€**

## MUTIEG Services

MUTIEG avec Mondial Assistance intègre pour les bénéficiaires EQUILIBRE et CONFORT une assistance familiale à domicile.